



Union Locale CGT - 1 bis rue Laurent Bonnevey 69800 St Priest

04.78.20.15.56

ul.cgtstpriet69800@gmail.com

Permanences interprofessionnelles et fonction publique:

mercredi à partir de 14h00

Permanences transports :

vendredi à partir de 14h30

Sites Web : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) - [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr) - [www.ud69.cgt.fr](http://www.ud69.cgt.fr)

1

## La réforme des retraites : Est-il raisonnable de laisser faire le patronat et le gouvernement ?!

### Capitalisation vs répartition : le vrai match de cette réforme => explication(s) :

#### Capitalisation

Les systèmes de retraite par capitalisation **n'apportent aucune garantie** quant à la restitution du capital épargné. Le risque est donc de perdre tout ou partie de l'épargne d'une vie. Lors du **krach de 1987**, de la **crise de 1993**, de l'**éclatement de la bulle internet en 2000** ou de la **crise des subprimes en 2007-2008**, tous ceux dont l'essentiel des revenus reposait sur des fonds de pension ont dû se mettre en quête d'un travail pour subvenir aux plus basiques de leurs besoins : **se nourrir et se loger**.

Dans un **système de retraite par capitalisation**, les risques de faillite sont **intégralement supportés par les épargnants**. Compte tenu de la fréquence des krachs financiers, les salariés notamment cadres incités à recourir à la capitalisation sont donc **assurés d'épargner à l'aveugle et ... en pure perte**. Ajoutons que du fait de la financiarisation de l'économie, les montages financiers des fonds de pension sont toujours plus complexes, opaques et risqués.

#### Répartition

Les pensions sont financées **par des cotisations sur salaire** ce qui exclut toute possibilité de cessation de paiement : **tant qu'il y a des salaires, il y a des retraites**. Et les salaires représentent la plus grosse part du produit intérieur brut : 60 %. C'est donc une assiette particulièrement solide. De surcroît c'est **un système économe et sûr** : en l'absence d'intermédiaires financiers et d'actionnaire, **personne ne prend sa « commission » en chemin** et on ne risque pas de perdre sa mise dans des spéculations boursières hasardeuses. Entre 1945 et 1993, **ce système a permis de résorber l'essentiel de la pauvreté qui était le sort commun des retraités avant la mise en place de la Sécurité sociale**. Après le krach de 2008, tous les économistes célébraient à l'unisson **le rôle d'amortisseur de crise joué par notre système par répartition**.

Sous couvert de simplification le gouvernement, piloté par le patronat, refuse d'admettre qu'il veut baisser le montant des retraites. Pourquoi ? Pour que l'on se tourne vers l'épargne et les marchés, tout simplement.

Avec le système actuel, l'argent des cotisations va directement dans la poche des personnes à la retraite, sans passer par la case « Monopoly ». Et ça, les banquiers et les assureurs, ça les rend dingues !!

## RÉFORME DES RETRAITES LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE DELEVOYE

### RÉGIME

LES TRIMESTRES ET ANNUITÉS sont convertis en points. Chaque mois des points sont acquis en fonction du salaire.

10 EUROS = 1 POINT



Évaluation de la valeur des points en fonction de la SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE du pays au moment du départ en retraite



## La réforme voulue par le patronat et exécutée par MACRON et son gouvernement :

2

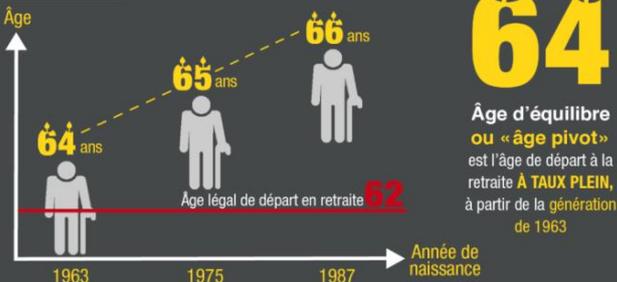
L'objectif de la réforme est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement à nos retraites, au mieux à son niveau actuel, 14 % du PIB. Sauf qu'avec le papy-boom et l'allongement de la durée de vie, le nombre de retraités augmentera de 35 % d'ici 2050. Pour que les comptes soient équilibrés, le montant de nos retraites serait donc automatiquement revu à la baisse. Une fois ce système mis en place, plus besoin de réforme pour baisser les droits !

## DE RETRAITE = + D'ÉPARGNE ?

La baisse programmée des pensions, et notamment celles des Ingénieurs, Cadres et Techniciens, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraite.

Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ?!  
Les banquiers et les assureurs !!

### ÂGE DE DÉPART

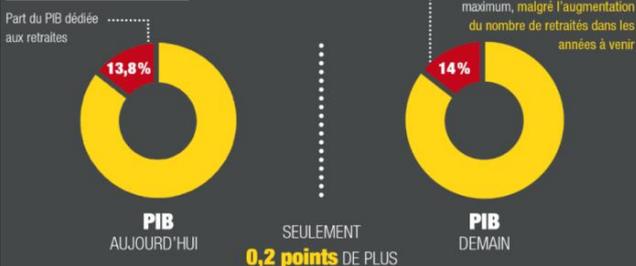


### PENSIONS



Aujourd'hui, le calcul des pensions comptabilise les 25 meilleures années de la carrière (ou les 6 derniers mois dans la fonction publique). Ce calcul sera désormais effectué sur TOUTE la carrière, mauvaises années incluses (chômage, congés parentaux, temps partiel imposé, etc).

### PLAFOND DES DÉPENSES



### Conséquences

Disparition des régimes spéciaux et des départs anticipés (sauf pour certaines catégories)

L'âge pivot sera repoussé en fonction de l'évolution de l'espérance de vie

Pas d'information sur la prise en compte de la PÉNIBILITÉ

Travailler plus longtemps pour avoir une pension qui chutera de plus en plus (jusqu'à 30% selon la CGT)

Calculer le montant de sa retraite à l'avance sera impossible

De plus en plus de retraités

+ Une espérance de vie plus longue

+ Des recettes qui stagnent

= DES PENSIONS EN BAISSÉ

L'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens CGT a réalisé un « calculateur » afin d'estimer le montant des pensions suivant l'année de naissance :

<https://reforme-retraite.info/simulateur/>

### La situation :

L'explosion des naissances de 1945 à 1974 se traduit évidemment par une explosion du nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus entre 2005 et 2035.

**C'est ce que l'on appelle le papy-boom.** La baisse de la natalité à partir de 1975 a pour conséquence que cet accroissement du nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus n'a pas été compensé par un accroissement équivalent du nombre des personnes âgées de 20 à 59 ans, c'est-à-dire des « actifs ».

**L'accroissement continu de l'espérance de vie à 60 ans a par ailleurs pour conséquence d'accroître** mécaniquement, toutes choses égales par ailleurs, au fil des ans **le nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus** au sein de la population. Ce que l'on appelle le vieillissement démographique de la population résulte donc des évolutions à la fois de la natalité et de l'espérance de vie.

Si l'on considère que sont « actifs » et donc cotisent toutes les personnes appartenant à la tranche d'âge des 20-59 ans et sont « à la retraite » toutes les personnes âgées de 60 ans ou plus, alors, **les évolutions de la démographie génèrent un besoin de financement supplémentaire des retraites et cela donc depuis 2005, début du papy-boom.**

Selon les dernières projections de l'INSEE, en date d'octobre 2010, les évolutions démographiques entre 2007 et 2047 devraient être les suivantes :

- le nombre de jeunes âgés de 0 à 19 ans passera **de 15,3 millions en 2007 à 16 millions en 2047**
- le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans se maintiendra **autour de 33 millions**
- et le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus passera **de 13,2 millions à 22,7 millions**, en augmentation donc de près de 10 millions.

On peut certes discuter les hypothèses faites par l'INSEE et donc les résultats de ces projections ; une chose demeure cependant certaine : **le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus va s'accroître de manière très importante** d'ici 2050 au sein de la population française en proportion de celle-ci. Après 2050, cette proportion restera à peu près stable.

A l'âge de départ en retraite et à taux de remplacement du revenu d'activité par la pension de retraite inchangés, **il faudra donc forcément consacrer à cette population une part des richesses créées chaque année plus importante qu'aujourd'hui** si on veut lui conserver le niveau de vie qui est le sien.

**Le « problème » des retraites est donc un « problème » de financement**

Pour résoudre ce « problème » de financement on peut agir soit sur l'âge de départ, soit sur le niveau moyen des pensions, **soit sur les ressources.**

Le Conseil d'Orientation des Retraites a indiqué sans la moindre ambiguïté que **l'avenir des retraites dépendait exclusivement de choix politiques et non d'évolutions démographiques** qui rendraient incontournables des mesures drastiques de réduction de droits.

Depuis 2009 les entreprises du CAC 40 ont reversé **67,4% de leur bénéfice** aux actionnaires. En 2018, année record, les dividendes versés aux actionnaires se sont montés à **44 milliards d'euros**. Depuis 2009 le montant total est de **407 milliards d'euros**.

Pour fixer les ordres de grandeurs, le montant des recettes de la branche vieillesse de la sécurité sociale en 2018 était **de 133 milliards d'euros en excédent de 0,2 Milliards d'euros**. Rajoutons que s'agissant de ces 133 milliards d'euros, les retraités font « tourner » l'économie. Ceux des actionnaires sont réinjectés pour l'essentiel dans d'autres placements financiers **sans lien avec l'économie réelle.**

« La retraite n'est [pas] l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie »  
=> Ambroise CROIZAT

La CGT propose :

Le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans ;

Un socle commun de garanties pour toutes et tous, auquel doit aboutir chaque régime, éventuellement par des modalités différentes adaptées aux types de carrières du secteur concerné ;

Ce socle, commun à toutes et tous, reposant sur des garanties essentielles :

- ⇒ **Garantir** la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein ;
- ⇒ **Assurer** un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et suppression de la décote ;
- ⇒ **Elever** le minimum de pension nette au niveau du Smic net pour une carrière complète ;
- ⇒ **Indexer** les pensions sur l'évolution des salaires et non pas sur les prix ;
- ⇒ **Reconnaître** la pénibilité par une politique de prévention et de réparation : améliorer les fins de carrières (par exemple temps partiel) et les départs anticipés (un trimestre en moins par année d'exposition) et dans des conditions permettant réellement de les prendre ;
- ⇒ **Mettre en œuvre** une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorer la retraite des femmes et abonder les ressources des régimes ;
- ⇒ **Améliorer** la reconnaissance et la prise en compte du handicap pour les droits à retraite, âge et montant.

Les cotisations sociales, qu'elles soient « salariales » ou celles dites « patronales », font partie du salaire. Toute exonération ou baisse des cotisations sociales constitue dès lors une baisse des salaires et impacte le financement de notre protection sociale.

Les propositions de la CGT sont encore des objectifs d'avenir économiquement et socialement réalisable, les ressources financières existent.

La question est donc bien politique, au sens de faire un choix : soit en direction de celles et ceux qui vivent de leur travail et produisent les richesses, soit en direction de ceux qui accumulent des sommes astronomiques prélevées sur les richesses créées par les premiers.

Un conquis social n'est jamais acquis « ad vitam aeternam ». Mais l'histoire sociale nous apprend qu'il n'est jamais perdu pour toujours. Il dépend du rapport de force. C'est ce que la CGT vous propose de construire ensemble.

**Grèves et manifestations  
mardi 24 septembre 2019  
Départ : 11 h  
Manufacture des Tabacs**

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66 %. Ainsi, une cotisation de 15 € revient effectivement à 5,10 €

St-Priest, septembre 2019 – Imprimé par nos soins / Ne pas jeter sur la voie publique

| Bulletin de contact et de syndicalisation |              |
|---|--------------|
| Nom :                                     |              |
| Prénom :                                  |              |
| Adresse :                                 |              |
| Code postal :                             | Ville :      |
| Téléphone :                               |              |
| Courriel :                                |              |
| Age :                                     | Profession : |
| Entreprise (nom et adresse) :             |              |

